

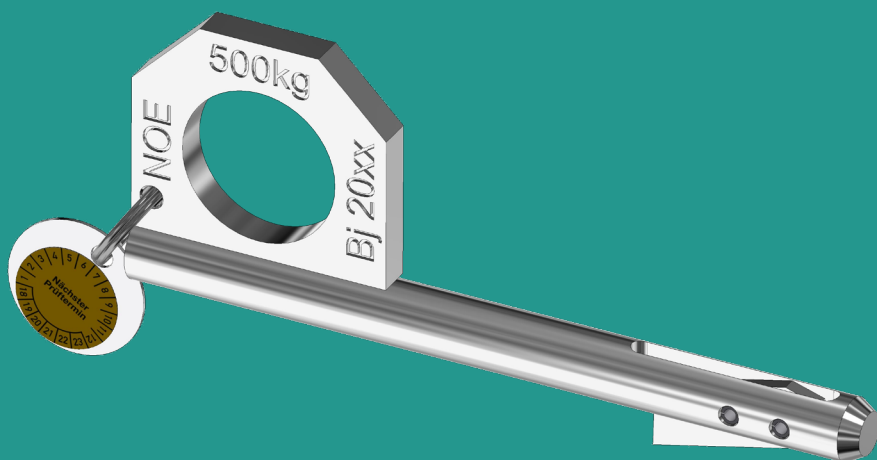


LE COFFRAGE

Goupille de transport NOE®

Etat : 10/2023




Notice d'utilisation



Sommaire

1	Notice d'utilisation	3
1.1	Caractéristiques du produit.....	3
1.2	Consignes de sécurité.....	4
1.3	Utilisation conformément à l'usage prévu	5
2	Utilisation de la goupille de transport	6
2.1	Marquage	6
2.2	Plaquette de contrôle et marquage X.....	7
2.3	Capacité de charge	7
2.4	Pose de la goupille de transport.....	8
2.5	Transport	9
2.5.1	Moyens d'élingage.....	9
2.5.2	Transport de piles d'éléments rassemblés	10
2.6	Extraction de la goupille de transport	14
3	Annexe	16
3.1	Déclaration de conformité CE	16
3.2	Contrôle et maintenance.....	17
3.2.1	Généralités.....	17
3.2.2	Champ d'application	17
3.2.3	Objectif	17
3.2.4	Ampleur des contrôles.....	18
3.2.5	Maintenance.....	19
3.2.6	Compétences	19

Légende :

	Attention !
	Avis
	Contrôle visuel

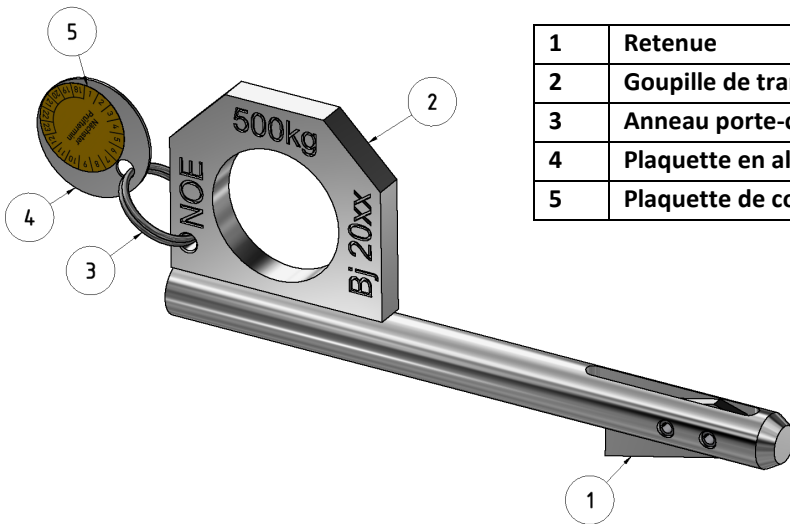
Veillez lire attentivement et respecter les instructions de la notice d'utilisation. Conservez cette notice d'utilisation à un endroit facilement accessible de sorte qu'elle puisse ultérieurement être consultée à tout moment sur les lieux d'utilisation.

1 Notice d'utilisation

1.1 Caractéristiques du produit

Goupille de transport NOE

N° de pièce	136808
Capacité de charge	500 kg
Poids propre	0,66 kg
Année de fabrication	20XX



1	Retenue
2	Goupille de transport
3	Anneau porte-clés
4	Plaquette en alu
5	Plaquette de contrôle

	<p>Porte-charge au sens du règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8</p>
--	---

1.2 Consignes de sécurité



Consignes de sécurité pour l'utilisation de porte-charges selon DGUV 100-500, chapitre 2.8

1. Lors de l'utilisation de la goupille de transport NOE avec une chaîne de levage, il faut respecter la notice d'utilisation.
2. Il revient à l'entrepreneur de veiller à ce que la notice d'utilisation fournie par NOE reste facilement accessible pour être consultée à tout moment sur les lieux d'utilisation du coffrage.
3. L'entrepreneur ne doit demander à une personne de travailler, sous sa propre responsabilité, avec des porte-charges que si cette personne est familiarisée avec de telles tâches.
4. La goupille de transport NOE doit être utilisée de façon à ne pas mettre de personnes en danger.
Il est interdit de soumettre la goupille de transport NOE à des charges supérieures à sa capacité de charge (figure 1).
5. Il convient d'utiliser à chaque fois 4 goupilles par panneau.
6. Il est interdit de transporter des éléments de coffrage sur lesquels reposent des pièces non fixées.
7. Les charges doivent être prises et déposées de telle sorte qu'elles ne risquent pas de se renverser par mégarde, de se démonter, de glisser ou de rouler.
Il est interdit de tendre les câbles et chaînes utilisés en les faisant passer sur des arêtes vives de la charge. Il est interdit de faire des nœuds dans les câbles d'acier et dans les chaînes en acier rond.
8. Si les chaînes sont vrillées, il faut les dévriller avant de lever la charge.
9. Il est interdit de poser des charges sur la goupille de transport NOE car cela risquerait de l'endommager.
10. La goupille de transport NOE doit être rangée à l'abri des intempéries et d'agents agressifs qui risqueraient d'en dégrader la sécurité et la fonctionnalité.
11. Les personnes qui utilisent la goupille de transport NOE doivent la surveiller durant l'utilisation pour détecter à temps des défauts visibles comme éventuellement des déformations, fissures, cassures, l'absence de marques d'identification.
12. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que des goupilles de transport NOE qui présentent des dommages affectant la sécurité soient mises hors de service et ne risquent pas d'être réutilisées.

13. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que des réparations éventuellement nécessaires sur la goupille de transport NOE soient exécutées exclusivement par son fabricant.
14. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que la goupille de transport NOE ne soit mise en service qu'après contrôle par un expert en la matière et élimination des défauts constatés.
15. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que la goupille de transport NOE soit contrôlée par un expert en la matière à intervalles d'un an au maximum et que le contrôle effectué soit attesté par l'application d'un cachet de contrôle.
16. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que la goupille de transport NOE soit soumise au contrôle d'un expert en la matière – indépendamment des contrôles périodiques – quand il y a eu des dommages ou des événements particuliers qui pourraient avoir une répercussion sur la capacité de charge, de même qu'après toute réparation.

1.3 Utilisation conformément à l'usage prévu

La présente notice d'utilisation donne des indications pour la manipulation et l'utilisation réglementaire de la goupille de transport NOE.

La goupille de transport est un porte-charge conçu pour la manutention d'éléments de coffrage NOEtop, NOEtop Alu, Top2000 et NOEtop4.



La manutention d'éléments d'autres systèmes de coffrage est interdite !



Il est interdit de transporter avec la goupille de transport NOE des éléments endommagés ou des ensembles d'éléments qui ne constituent pas un assemblage suffisamment rigide !

Le transport proprement dit doit être effectué uniquement en position couchée avec 4 goupilles de transport NOE par panneau.


Il est interdit de transporter des éléments debout. La goupille de transport NOE peut être utilisée à des températures ambiantes de -20 °C à $+60\text{ °C}$.

Par principe, il faut utiliser exclusivement du matériel dans un état impeccable ! Les goupilles de transport NOE endommagées doivent être mises hors de service !



Comme pièces de rechange, il faut utiliser exclusivement des pièces d'origine NOE !

Il faut par ailleurs appliquer les règles de sécurité en vigueur dans les différents pays (par ex. en Allemagne les prescriptions des associations professionnelles pour la prévention des accidents sur le lieu de travail relatives aux porte-charges pour engins de levage, , DGUV 100-500, chap. 2.8), dans leur version respectivement la plus récente.

	<p>Il est interdit de transporter des personnes sur la charge et de rester sous la charge levée !</p>
--	--

2 Utilisation de la goupille de transport

2.1 Marquage

Le marquage de la goupille de transport (voir figure 1) s'effectue selon le règlement DGUV 100-500, chap. 2.8; §3.4

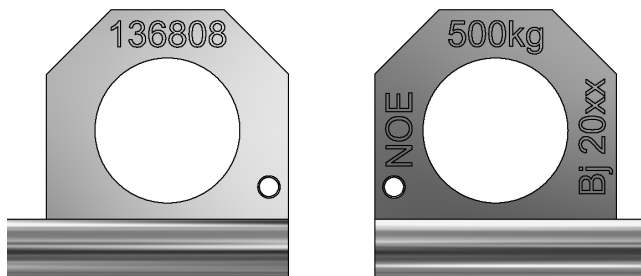



Figure 1

	<p>Il est interdit d'utiliser la goupille de transport NOE si le marquage fait défaut, est illisible ou incomplet. Si cela s'avère nécessaire, un nouveau marquage doit être opéré exclusivement par NOE.</p>
--	--

2.2 Plaquette de contrôle et marquage X

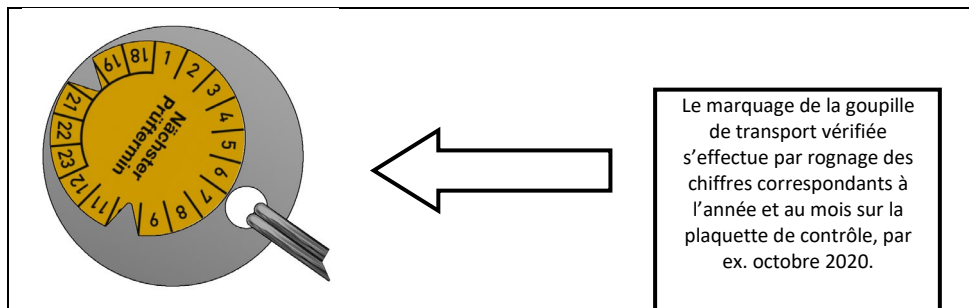
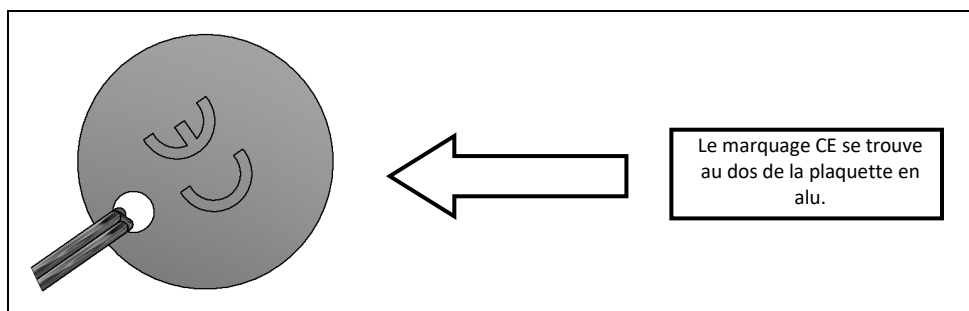
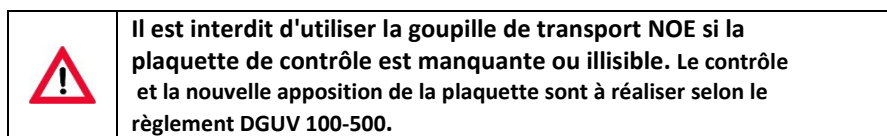
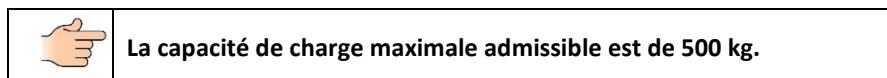




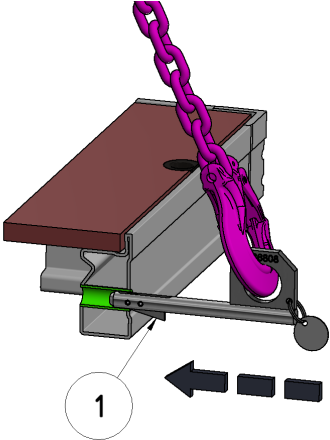

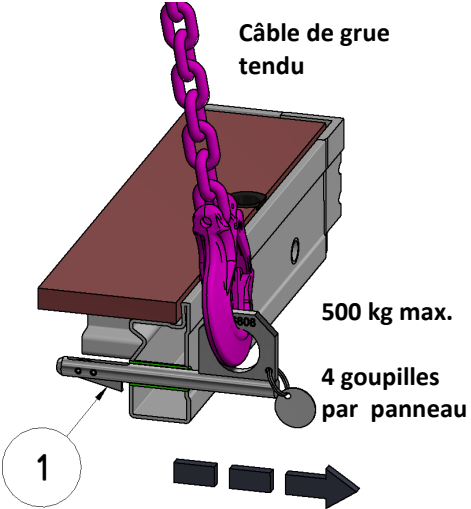
Figure 2 : Plaquette de contrôle



2.3 Capacité de charge



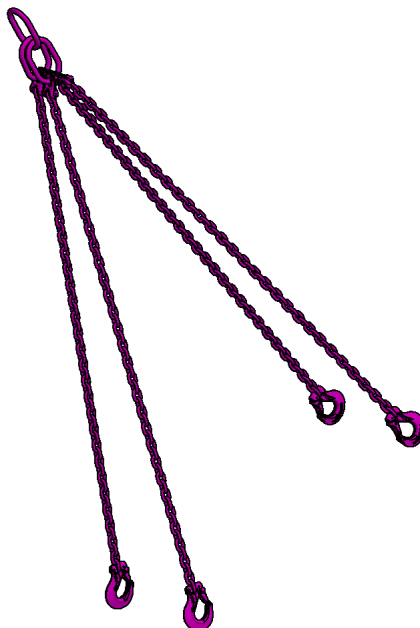
2.4 Pose de la goupille de transport

	<p>Lors du levage des panneaux de coffrage, il faut toujours veiller à ce que la goupille de transport soit intégralement engagée et ancrée.</p>
<p>Engager la goupille de transport conformément à la figure 3 à l'horizontale avec l'œillet de crochitage orienté vers le haut jusqu'à ce que la retenue (1) se verrouille par le bas, figure 3.</p> <p>Indication :</p> <p>Les perçages bouchés par le béton doivent être dégagés avant l'utilisation. Ne pas utiliser la goupille de transport en guise de burin.</p> 	 <p>Figure 3</p>
 <p>Avant de procéder au levage des panneaux de coffrage, il faut toujours réaliser un test de traction, figure 4 pour vérifier si la retenue de sécurité, figure 4 (1) est efficace !</p>	 <p>Câble de grue tendu</p> <p>500 kg max.</p> <p>4 goupilles par panneau</p> <p>Figure 4</p>

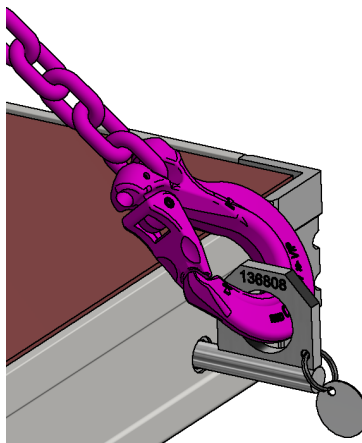
2.5 *Transport*

2.5.1 Moyens d'élingage


Il faut utiliser exclusivement des éléments de levage à 4 chaînes.



Les chaînes de levage doivent pouvoir jouer librement dans l'œillet de la goupille de transport. Utiliser exclusivement des étriers avec mécanisme de sécurité écartant tout risque de décrochage involontaire.



2.5.2 Transport de piles d'éléments rassemblés

	<p>Un maximum de 1500 kg peuvent être transportés au moyen de 4 goupilles.</p>
---	--

NOEtop + Top2000	
valable pour les revêtements en NOEform et en plastique	
Dimensions du cadre	Quantité
5300 x 2650	1
3310 x 2650	2
2650 x 2650	3
1325 x 3310	4
1325 x 2650	7
1000 x 3310	7
1000 x 2650	8
Toutes les autres dimensions !	8

NOEtop4	
valable pour les revêtements en NOEform et en plastique	
Dimensions du cadre	Quantité
2400 x 3600	2
2400 x 3000	2
1200 x 3600	4
1200 x 3000	5
900 x 3600	5
900 x 3000	6
600 x 3600	7
900 x 2400	7
Toutes les autres dimensions !	max. 8

NOEtop Alu
valable pour les revêtements en NOEform et en plastique

<p>Pas plus haut que 8 panneaux dans la pile d'éléments !</p>

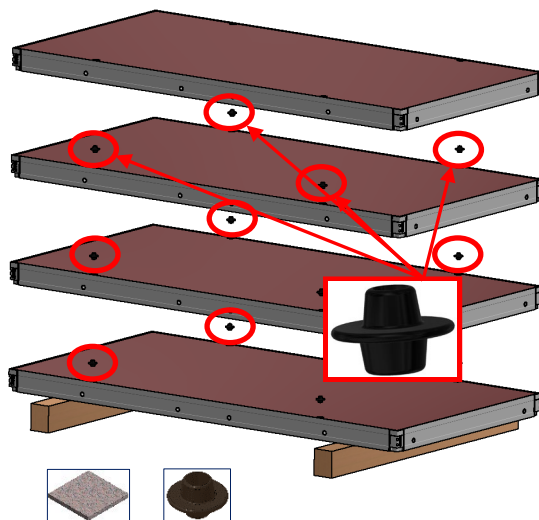


La manutention des piles d'éléments n'est autorisée qu'avec les disques intercalaires NOE ou les tapis en caoutchouc antidérapants.

DISQUE INTERCALAIRE NOEtop
N° de pièce 919070

DISQUE INTERCALAIRE NOEtop ALU
N° de pièce 919060

Tapis antidérapant
N° de pièce 990152

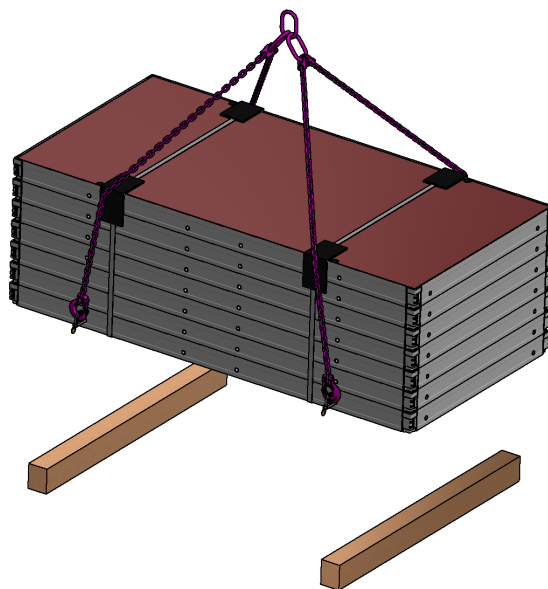


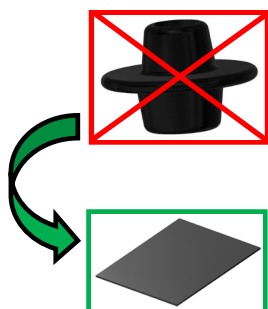
Les éléments devant être levés empilés sont à sécuriser par une sangle de transport pour éviter qu'ils ne se décalent, glissent ou roulent !

La suspension par les éléments supérieurs est strictement interdite.

La sangle de transport sert de sécurité et n'est pas un moyen d'élingage.

Les goupilles de transport NOE doivent toujours être arrimées au tout premier élément du bas de la pile !

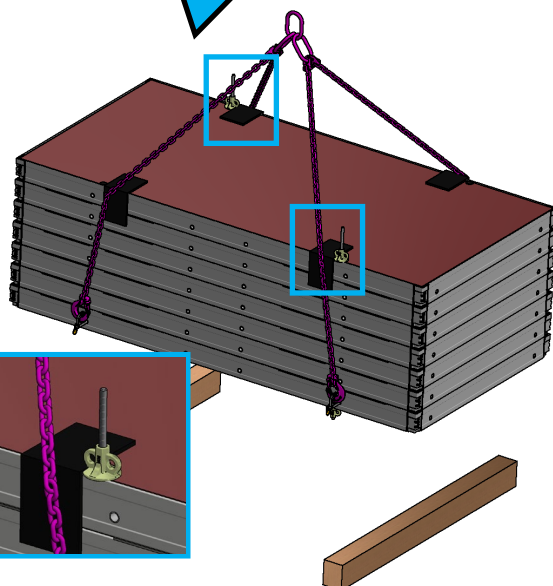
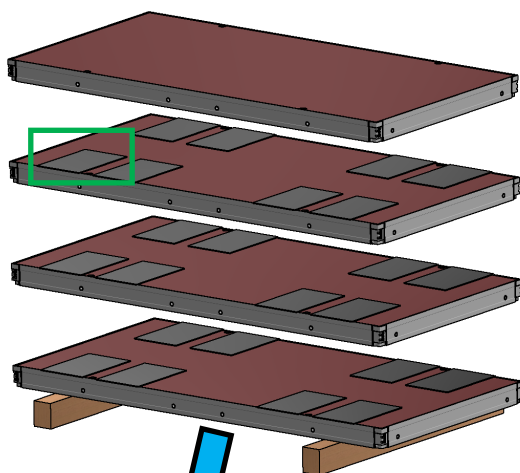




Une alternative à la sangle de transport consiste à utiliser en diagonale 2 tiges d'entretoise avec 4 écrous en plaçant non pas des disques intercalaires mais des tapis en caoutchouc.



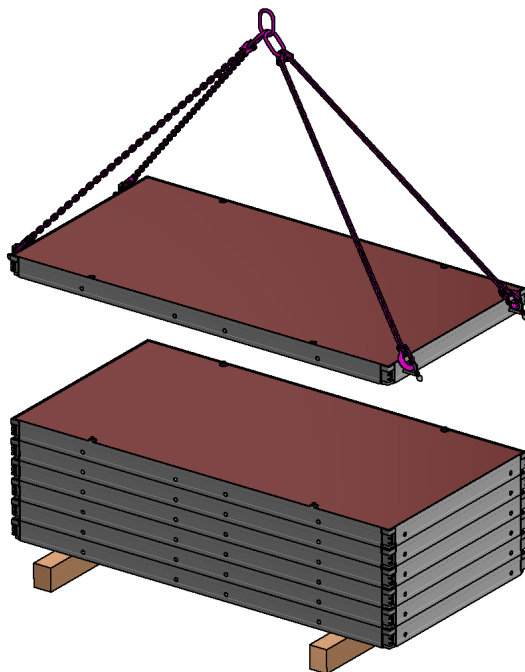
Ici aussi les goupilles de transport NOE doivent toujours être arrimées au tout premier élément du bas de la pile !





Un maximum de 1500 kg peuvent être transportés au moyen de 4 goupilles.

Pour le transport d'éléments individuels, il est également possible de positionner les goupilles de transport en face frontale.



2.6 Extraction de la goupille de transport



Avant de détacher la goupille de transport NOE, il faut toujours s'assurer que les éléments de coffrage reposent sur un appui suffisamment stable et sont calés de façon fiable.

Désolidariser les chaînes de levage de l'œillet de la goupille de transport et les enlever de la façon indiquée sur la figure 5.

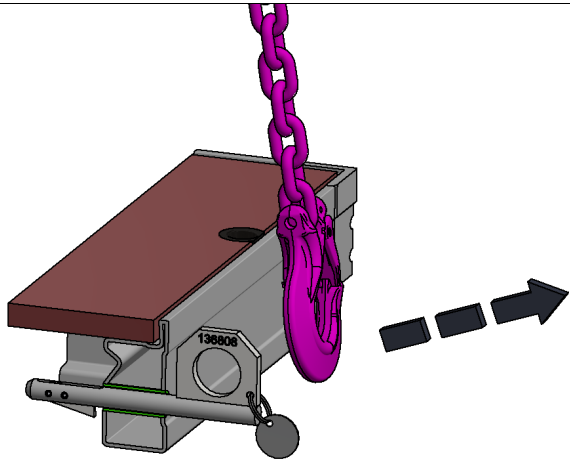


Figure 5

Faire pivoter la goupille de transport vers le bas tel qu'indiqué sur la figure 6.
La retenue (1) illustrée en figure 6 rentre automatiquement dans la goupille de transport.

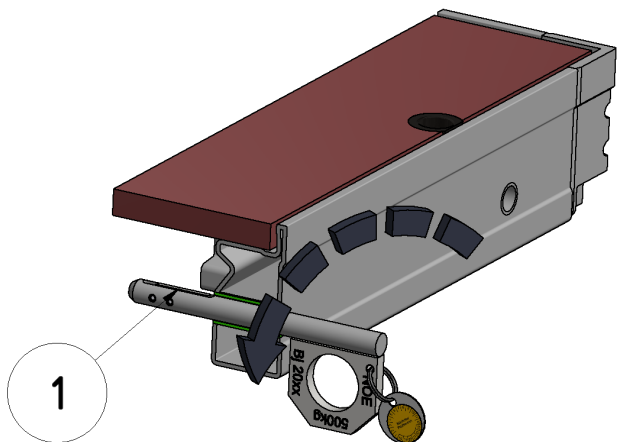


Figure 6

Tirer la goupille de transport vers l'arrière pour la retirer, comme illustré en figure 7.

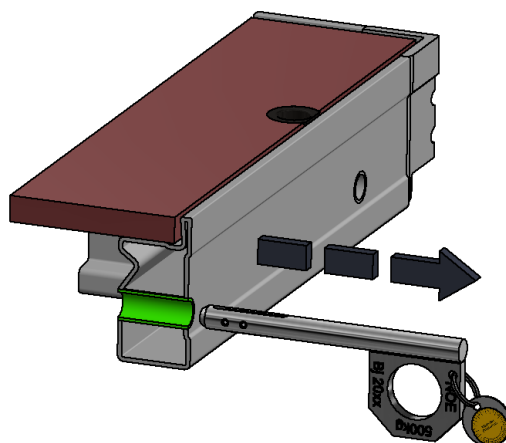


Figure 7

3 Annexe

3.1 Déclaration de conformité CE

EG-Konformitätserklärung

gemäß der EG-Maschinen-Richtlinie 2006/42/EG , Anhang II 1A

Hiermit erklären wir, dass das nachstehende Produkt in seiner Konzeption und Bauart sowie in der von uns in Verkehr gebrachten Ausführung den grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen der EG-Richtlinie 2006/42/EG entspricht. Bei einer mit uns nicht abgestimmten Änderung des Produkts verliert diese Erklärung ihre Gültigkeit.

Hersteller :

NOE-Schaltechnik
Georg Meyer-Keller GmbH + Co. KG
Kuntzestrasse 72
73079 Süssen

Beschreibung und Identifizierung des Produkts:

- Anwendungsgebiet : NOEtop Schalelemente
- Typ : Lastaufnahmemittel
- Teilenummer : 136808
- Bezeichnung : NOE Transportstecker

Angewandte harmonisierte Normen insbesondere:

- DIN EN 14121: Sicherheit von Maschinen – Risikobeurteilung
- DIN EN 349:1993+A1:2008: Sicherheit von Maschinen – Mindestabstände

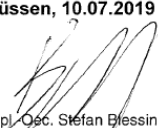
Angewandte sonstige technische Normen und Spezifikationen:

- DGUV Regel 100-500: Betreiben von Arbeitsmitteln


Bevollmächtigter für die Technische Dokumentation:

Dipl.-Ing. (FH) Dietmar Kieß
Kuntzestrasse 72
73079 Süssen

Süssen, 10.07.2019



Dipl.-Ing. Stefan Blessing
Geschäftsführer



Dipl.-Ing. (FH) Dietmar Kieß
Prokurist/Technischer Leiter

3.2 *Contrôle et maintenance*

3.2.1 Généralités

Lors du contrôle de la goupille de transport NOE, il faut respecter les paragraphes applicables du règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8 relatifs à l'« utilisation du matériel de travail » et la prescription pour la prévention des accidents dans la version la plus récente de « Porte-charges dans l'exploitation des engins de levage ».

Il faut tout particulièrement respecter le chapitre 2.8, section 3.15.1 « Contrôle avant la première mise en service » et section 3.15.2 « Contrôles périodiques » ainsi que la section 3.15.3 « Contrôles extraordinaires » ; ces contrôles doivent tous être effectués par un expert en la matière.

En outre, les dispositions de la norme 685 partie 5 – « Chaînes homologuées en acier rond ; Utilisation » – doivent être appliquées.

3.2.2 Champ d'application

Ces instructions de contrôle sont valables pour le contrôle périodique ainsi que pour le contrôle après des événements particuliers à effectuer sur le porte-charge suivant fabriqué par NOE-Schaltechnik et vendu ou loué par NOE-Schaltechnik :

Désignation	Goupille de transport NOE
N° de pièce	136808
Capacité de charge	500 kg
Poids propre	0,66 kg



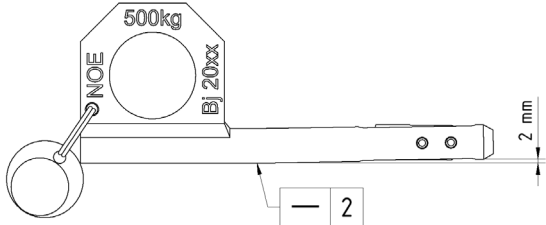
3.2.3 Objectif

Le contrôle périodique du porte-charge garantit le maintien de sa fiabilité et de sa sécurité de fonctionnement et exclut le risque d'accident. Les contrôles doivent être effectués à des intervalles réguliers (en Allemagne, au moins tous les 12 mois !). Suivant les conditions d'utilisation, des intervalles plus rapprochés peuvent s'avérer indispensables.

3.2.4 Ampleur des contrôles

Le contrôle avant la première mise en service selon le règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8 se résume pour l'essentiel à un contrôle visuel et à un contrôle du fonctionnement.

Il faut ici contrôler l'état du composant ainsi que son bon fonctionnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - Usure ou corrosion. - Intégralité des pièces. - Contrôle de fissuration des cordons de soudure et des composants. - Contrôle du changement de forme du porte-charge. - Domage d'ordre mécanique. <p>Contrôle du fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité de la retenue - Mobilité de toutes les pièces mobiles
	<p>Déformation de plus de 2 mm non admissible</p>  <p>The diagram shows a hook with a 500kg capacity and NOE Bj 20xx marking. A dimension line indicates a maximum deformation of 2 mm. A callout box with the number 2 points to the hook's shank.</p>

3.2.5 Maintenance

Il faut veiller à ce que la retenue de sécurité fonctionne facilement. Le cas échéant, les saletés (restes de béton, etc.) qui gênent le fonctionnement de la goupille de transport NOE doivent être intégralement éliminées.

Le point de fixation sur le panneau de coffrage doit être également exempt de toute salissure qui pourrait gêner le fonctionnement ; il ne doit pas non plus présenter de dommages quelconques.



Si des réparations s'avèrent nécessaires, elles doivent être exclusivement effectuées par le fabricant.

3.2.6 Compétences

L'exploitant ou son délégué compétent pour les questions de sécurité est responsable de l'exécution périodique du contrôle de sécurité du porte-charge. Les contrôles de sécurité touchant à ce porte-charge doivent être exécutés exclusivement par un personnel doté de la formation spéciale requise (en Allemagne : un expert selon le règlement DGUV 100-500, chapitre 2.8).



LE COFFRAGE



NOE-Schaltechnik

Georg Meyer-Keller GmbH + Co. KG

Kuntzestr. 72, 73079 Süßen, Germany

T + 49 7162 13-1

F + 49 7162 13-288

info@noe.de

www.noe.eu

Austria

NOE Schaltechnik GmbH

www.noe.eu

noe@noe-schaltechnik.at

Netherlands

NOE Bekistingstechniek b.v.

www.noe.eu

info@noe.nl

Belgium

NOE Bekistingstechniek N.V.

www.noe.eu

info@noe.be

Poland

NOE PL Sp Zo.o.

www.noe.pl

noe@noe.pl

France

NOE France

www.noe.eu

info@noefrance.fr

Switzerland

NOE Schaltechnik

www.noe.eu

info@noe.ch